

Séance du 16 janvier 2017 à 17 H 30

Date de convocation : 9 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 16 janvier, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE

Objet : TiEOM – Vote du taux d'incitation

Nombre de membres en exercice : 150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix
Présents : 92
Votants : 90 x 1 voix + 2 x 6 voix = 102
Pouvoirs : 1 + 1 x 6 voix

Par délibération du 14 octobre 2010, le comité syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE a voté, à l'unanimité, la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative ;

Par délibération du 22 décembre 2014, le comité syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE a voté une part incitative de 20 %, soit 0.0099 €/le litre collecté pour l'année 2014 ;

Par délibération du 19 janvier 2016, le comité syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE a voté, une part incitative de 20 %, soit 0.0095 €/le litre collecté pour l'année 2015 ;

Conformément à l'article 1522 bis du Code Général des Impôts, il convient de déterminer le taux de la part incitative, qui peut varier de 10 % à 45 %.

Je vous propose :

- d'instaurer pour l'année 2017 une part incitative de 35 %, soit 0.0164 €/ le litre collecté (pour un litrage 2016 estimé à 280 000 000 litres) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier cette décision aux services fiscaux ;
- de délibérer sur ces propositions.

La présente délibération est adoptée par 97 voix POUR, 6 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS



Le Président

Yves LAPORTE

